



La consultation juridique en ligne : ? Quelles règles appliquer

Dr Toni Issa

**Président de l'Association pour le Développement de
l'Informatique Juridique au Liban (ADIL)**



« A l'heure du « Cyber avocat « ou « Cyber cabinet

- Qu'en est-il du nouveau « marché » des consultations juridiques en ligne?
- Quels problèmes essentiels posent au niveau professionnel et déontologique?
- A quel point sont elles en accord avec les principes et les règles de l'exercice du métier d'avocat et avec la déontologie?

Définition de la consultation juridique en ligne et détermination de sa nature



Une « consultation personnalisée » sous forme de question précise posée en ligne par l'internaute sans communication ni contact matériel avec l'avocat

- Elle est soumise aux règlements et à la déontologie qui régissent les consultations juridiques en général
- C'est le moyen « électronique » qui engendre de difficultés liés aux modalités d'exercice du métier et au respect de la déontologie.
- La consultation juridique est interdite si elle n'émane pas d'avocats adhérents à des ordres, ou de personnes expressément autorisées par la loi
- La consultation juridique en ligne exclut de son champ d'application la mise en ligne d'informations juridiques accessibles librement à tout internaute



La consultation juridique en ligne et le respect du secret professionnel

- Garder le secret professionnel dans les rapports de l'avocat (et le conseiller juridique autorisé) avec ses clients
- Adopter les moyens raisonnables à garder sous secret les informations que l'avocat acquiert lors de l'exercice de son métier
- Solliciter des méthodes et des moyens techniques perfectionnés à même de garantir la parfaite observation de ce devoir

La consultation juridique en ligne et les situations de conflits d'intérêts

- **Eviter la divulgation (ou la fuite) d'informations ou de documents relatifs aux dossiers des clients**
- **S'engager à ne pas exploiter (ou utiliser) ces informations et ces documents dans l'intérêt d'une tierce personne**
- **Obligation de prendre des mesures spéciales pour s'assurer de l'identité des demandeurs de ces consultations et s'interdire de donner toute consultation en ligne si l'on soupçonne que l'affaire ressemble à un dossier que l'avocat étudie dans son cabinet**

Conclusion

- **A l'époque de la mondialisation et des évolutions accélérées : Nécessité de lever les contraintes empêchant les avocats de se livrer à une juste concurrence et de tirer profit de l'ouverture et de l'évolution que connaît le monde**
- **Etre moins exigeants vis-à-vis d'un certain nombre de considérations historiques, qui ont accompagné la naissance du métier d'avocat**
- **Eviter les solutions apparemment extrémistes (ou précipitées) au sujet de l'ouverture nécessaire : Tels que décrire l'entrée en ligne de l'internaute dans le site Internet comme l'entrée physique et réelle dans le cabinet de l'avocat**